Mis en ligne le 29 mars 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230328-5-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-03-2023
Publication le : 28-03-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 mars 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Monsieur Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur Florian GRENIER est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-5.5-047

Signature d'une convention pour la refacturation à la Commune de Vourey d'une partie du coût du voyage des Conseils Municipaux Jeunes (CMJ) à Paris le 17 avril 2023

Monsieur l'Adjoint en charge de la Jeunesse informe le Conseil municipal de l'organisation d'un voyage à Paris, le 17 avril 2023, pour une visite du Sénat par les CMJ de Tullins et de Vourey.

La journée se déroulera comme suit :

- Le matin : croisière en bateau mouche sur la Seine,
- L'après-midi : visite du Sénat.

Les deux Communes ont choisi un voyage commun afin de mutualiser son coût mais également pour permettre aux CMJ de se rencontrer et partager ainsi leurs expériences de jeunes élus.

Pour ce faire, la Commune de Vourey s'est engagée à prendre en charge une partie de la facture, au prorata des participants (adultes et enfants) ; à cet effet, une convention précisant les conditions de refacturation a été établie.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de refacturation entre les Communes de Tullins et de Vourey.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 27 mars 2023
Le Maire

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20230328-5-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 28-03-2023

Publication le : 28-03-2023